

**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 42**

---

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 25 octobre 2021, le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 42** Règlement d'emprunt décrétant des travaux de mise à niveau de la station de surpression George VI et autorisant un emprunt au montant de 1 875 200 \$.

**QUE** l'objet du règlement numéro 42 est suffisamment décrit par son titre.

**QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro 42 en date du 3 mars 2022.

**QUE** toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 42 et son annexe sur le site Internet de la RAIM, sous l'onglet « La RAIM / Règlements ».

**QUE** ledit règlement numéro 42 entrera en vigueur à la date de sa publication conformément à la loi.

Donné à Terrebonne, ce 16 mars 2022.



Chantal Marceau,  
Secrétaire-trésorière